

# Le Perche ornais : un nouveau conciliateur de justice

Depuis octobre 2017, l'arrondissement de Mortagne-au-Perche est doté d'un conciliateur de justice. Claudine OOSTERLINCK assure des permanences à Mortagne, Bretoncelles, et prochainement Tourouvre. Rencontre. Edition LE PERCHE ornais du 29 novembre 2017. [https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/un-nouveau-conciliateur-justice-le-perche-ornais\\_13561488.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/un-nouveau-conciliateur-justice-le-perche-ornais_13561488.html)



## Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

« C'est un auxiliaire de justice assermenté qui – depuis la loi de modernisation de la Justice (J21), en vigueur depuis le 8 novembre 2016 – a le pouvoir d'examiner les contentieux civils de moins de 4 000 € qui relèvent de la compétence du tribunal d'instance. Pour tous ces litiges, le passage devant le conciliateur est obligatoire, avant d'entamer une action en justice ».

**Quel est le rôle du conciliateur ?** « Sa mission est de tenter de trouver un accord de conciliation entre les différentes parties, à l'amiable. Je commence par recevoir la personne qui m'a saisie, puis, je tente de contacter la partie adverse. Une rencontre est ensuite organisée dans mon bureau, mais il est aussi possible de débattre par téléphone ».

**Dialogue, écoute.** L'écoute les demandes et arguments de chacun et oriente vers un accord qui satisfasse l'ensemble des personnes impliquées. Mais je n'ai pas de pouvoir coercitif,

et les justiciables peuvent tout à fait refuser l'accord de conciliation. Dans ce cas, l'affaire sera jugée devant le tribunal d'instance ».

**Quels sont les litiges les plus courants ?** « Les litiges entre voisins, entre clients et artisans, entre locataires et bailleurs ».

**La prestation est-elle payante ?** « Non, c'est un service gratuit, plus rapide et plus souple qu'un jugement devant le tribunal d'instance ».

**La conciliation aboutit-elle souvent ?** « Il est un peu tôt pour le dire, car je n'exerce ma fonction que depuis quelques semaines. Mais, sur le grand nombre de dossiers dont j'ai déjà connaissance, la moitié devrait pouvoir déboucher sur un accord de conciliation total ou partiel ».

**Vous-même êtes une professionnelle du droit ?** « Oui, je suis juriste libérale et je vis à Mortagne-au-Perche depuis six mois.

## Mission de service public

C'est la passion du droit, qui m'a poussée à m'investir dans cette nouvelle fonction. Être conciliateur, c'est aussi assurer une mission de service public. Cela permet d'orienter correctement les justiciables, sur l'ensemble du territoire ».

**Pratique :** Claudine OOSTERLINCK assure des permanences à Mortagne-au-Perche (à la Maison des services publics), le 1er et 3e mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h. À Bretoncelles, le 4e mardi de chaque mois, à Espace Abbé Fret, sur rendez-vous de 10 h à 13 h. Contact : Claudine. oosterlinck@wanadoo.fr ou 06 81 58 39 34. Une permanence sera prochainement assurée à Tourouvre.